

Projet de requalification de la Rue Boris Vian et de la Rue de la Goutte d'Or – Paris 18^{ème}

Compte-rendu du comité de suivi #2

Mercredi 12 juin 2019 – Mairie du 18^e

Liste des personnes présentes (basée sur la feuille d'émargement) :

Lucie	DERZKO	Goutte Verte
Aline	TAUZIN	Goutte Verte
Sonia	BOUZELLATAT	AUCCG
Karim	DRIF	AUCCG – restaurant la Goutte d'Or
Jacques	DESSE	
Alain	MAYOR	Action Barbès
Jean Raphaël	BOURGE	Action Barbès
Odile	VIANNAIS	Conseil Quartier
Corinne	GIRARDOT	ASA - PNE
Olivier	ANSART	ASA - PNE
Alexandre	BESNARDEAU	Atelier D'Architecture 26
Auguste	CICCHI	Atelier D'Architecture 26
Olivier	RUSSBACH	Cavé Goutte d'Or
Guillaume	ZEGANADIN	Collectif Marcadet
Lan Anh	VU HONG	Paris Goutte d'Or

La Ville et ses partenaires :

Jérôme	MUTEL	Direction de l'urbanisme
Eva	JOUILLAT	Direction de l'urbanisme
Anne	BRISSET-GIUSTINIANI	Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires
Cécile	TEURLINGS	Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires
Salomé	HABIB	Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires
Patrick	VINCENT	Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
Aude	HEYDACKER	Secrétariat Général
Valérie	LAUNAY	Direction de la Jeunesse et des Sports
Paul	GOMIS	Direction de la Jeunesse et des Sports
Michaël	BARBIER	SPL PariSeine
Virginie	VEBER	SPL PariSeine

Mathieu-Hô	SIMONPOLI	Estran Architectes
Louis	REDON-VALENTIN	Estran Architectes
Marie	BALLET	Paris Habitat
Virginie	DARMON	Mairie du 18 ^{ème}
Charles	LEMONNIER	Mairie du 18 ^{ème}
Sandrine	MEES	Elue du 18 ^{ème}
Michel	NEYRENEUF	Elu du 18 ^{ème}
Maya	AKKARI	Elue du 18 ^{ème}

Mot d'introduction de Maya Akkari

Maya Akkari indique qu'il s'agit du deuxième comité de suivi. Son objectif est de présenter les hypothèses étudiées par la Ville suite aux demandes faites par les habitants lors du premier comité de suivi du 20 mai.

Maya Akkari rappelle l'objet du comité de suivi : une instance de dialogue avec le quartier ayant pour vocation le suivi de l'opération en cours, et la concertation sur certains points précis se présentant au fur et à mesure de l'avancement des études. L'élue rappelle qu'une phase de concertation préalable a été entreprise en 2016 sur les fondamentaux du projet urbain.

Remarques préliminaires de plusieurs participants, et présentation de la partie 1 par Jérôme Mutel (Direction de l'urbanisme)

Le compte-rendu du Cosui du 20 mai fait l'objet de deux remarques : il n'est pas complet selon Jean-Raphaël Bourge (Action Barbès). Maya Akkari précise que le Cosui n'est pas une instance décisionnaire et que son formalisme est moindre comparé par exemple à un conseil d'arrondissement où l'on recense les paroles exactement prononcées. Olivier Russbach (Cavé Goutte d'Or) soulève quant à lui quatre points de désaccord avec le compte-rendu de la Ville de Paris. Ces points ne seront pas discutés plus en détails.

Olivier Russbach rappelle sa demande datant du 19 avril adressée aux élus de la Ville de Paris **d'accéder à une liste de documents concernant le projet de requalification**, notamment le cahier des charges de la consultation de maîtrise d'œuvre. Michel Neyreneuf s'engage à ce que les documents soient fournis d'ici la fin du mois de juin et qu'à défaut lui soit fait état des raisons ne le permettant pas.

Jacques Desse (gérant de la librairie Chez les libraires associés-La boutique du livre animé) déplore ne pas avoir pu distinguer dans la présentation faite en Cosui le 20 mai **ce qui était négociable de ce qui ne l'était pas** dans le cadre du projet de requalification. Il s'interroge aussi sur les raisons de la couverture du TEP, sujet qui sera discuté plus tard dans la séance. Michel Neyreneuf rappelle les 4 grands axes du projet, qui constituent la part invariante du projet, et qui correspondent aux grandes lignes du cahier des charges de consultation de maîtrise d'œuvre :

- La requalification, privilégiant des interventions ponctuelles à des démolitions occasionnant de plus lourds et plus coûteux travaux
- L'avancement des façades des locaux en rez-de-chaussée rue de la Goutte d'Or au droit de la façade des étages supérieurs, c'est-à-dire le comblement des arcades
- L'ouverture du bâtiment sur la place Polonceau
- Un objectif ajouté ultérieurement à la concertation de 2016 : la couverture du Terrain d'éducation physique (TEP)

Lionel Kouro (artiste) soulève deux sujets en rapport avec **la sculpture sur la passerelle** surplombant le passage Boris Vian, et dont il est l'auteur : la nécessité de la nettoyer, ce qui n'a pas été fait depuis l'incendie ayant pris dans les locaux situés juste en dessous ; et la nécessité de la déplacer car le projet de requalification supprime la passerelle. Lionel Kouro rappelle son attachement à cette œuvre mais indique ne pas se positionner contre le projet de la Ville de Paris. Il a pris contact avec le Maire du 19^e pour relocaliser la sculpture dans cet arrondissement, sans lieu précis pour le moment. En réponse à son interrogation, Jérôme Mutel (Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris) indique que le sujet a été identifié par la maîtrise d'ouvrage récemment, qu'un panel de solutions est à l'étude et qu'elles seront soumises aux élus pour arbitrage en temps voulu.

Lionel Kouro indique être bien en contact avec Michaël Barbier de la SPL Parisienne (aménageur du projet).

La partie 1 du diaporama est présentée, avec les grands axes du projet et le calendrier.

Présentation de la partie 2 par Jérôme Mutel (DU)

Cette partie de la présentation a pour objet le devenir du Terrain d'éducation physique (TEP). Elle expose les avantages et contraintes de différentes hypothèses étudiées par la Ville de Paris (par le biais de scénarios différenciés pour chacune de ces hypothèses) suite aux remarques faites le 20 mai. Il est question de l'usage du triangle nord du terrain, soit pour la végétalisation soit pour le sport. Des précisions sont données sur les raisons de la couverture du terrain. En cours de présentation, la maquette du projet est installée au centre de la salle. Cette partie suscite de nombreuses réactions sur les sujets suivants :

- La temporalité du projet de requalification
- Les conditions d'usages du terrain, en lien avec le climat, la couverture, le revêtement, les modalités d'accès et de gestion
- D'autres sujets ou suggestions : la récupération des eaux pluviales du toit du terrain, la création d'une serre, l'aménagement d'un terrain de sport sur le toit du gymnase, (occasionnant un débat sur le cahier des charges des architectes), la circulation dans la rue Polonceau
- D'une manière générale, la méthode des scénarios et la qualité visuelle de la présentation

La temporalité du projet de requalification

Lan Anh Vu Hong (Paris Goutte d'Or) s'interroge sur **l'urgence** annoncée des travaux à réaliser. Au vu de l'attente déjà importante pour les riverains, et de l'ambition de long terme du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain dont découle le projet Goutte d'Or, Lan Anh Vu Hong suggère de prendre son temps, et ne pas précipiter une intervention. Olivier Russbach renchérit sur ce point, déplorant la précipitation en évoquant le sujet à réfléchir du devenir du parking souterrain. Jérôme Mutel (DU) indique que les 5 dernières années ont été consacrées à des études nécessaires au projet. Michel Neyreneuf (M18) précise qu'en plus des études internes à la Ville de Paris ou la concertation avec les habitants, ces années ont servi à chercher des financements, rappelant que le budget de l'opération est limité. Michel Neyreneuf souligne la demande récurrente chaque année qui est faite aux élus, d'intervenir pour requalifier les lieux et améliorer l'environnement. Il ajoute que le **sujet du parking** sera abordé dans un prochain Cosui à la rentrée, et que cela ne change pas la mission des architectes mandatés actuellement. Le sujet de la temporalité sera abordé à nouveau en fin de séance.

Les conditions d'usages du terrain d'éducation physique liées à la couverture (en lien avec le climat, le revêtement et les modalités d'accès et de gestion)

Le projet de couverture du TEP suscite des réactions à divers égards :

Le droit au ciel sera mis à mal par la couverture d'après Lan Anh Vu Hong (Paris Goutte d'Or), qui suggère par exemple d'utiliser les **parkings en sous-sol** pour des terrains. Lucie Derzko (Goutte Verte) rappellera plus tard l'attachement de l'association au maintien d'une vue dégagée du ciel. Jérôme Mutel répond que le projet cherche à rendre compatible la pratique du sport et le maintien d'un rapport au ciel sur le TEP.

Faire cohabiter sport et végétalisation sur le TEP poserait aussi la question des **accès différenciés**. Avoir des accès différenciés facilite la gestion mais ceux-ci sont difficiles à réaliser techniquement. Jean-Raphaël Bourge et Lan An Vu Hong demandent pourquoi. Jérôme Mutel répond que les architectes Estran ont remis une étude, et aucune solution d'accessibilité différenciée n'est envisageable vu l'obligation faite par la Préfecture de Paris de rendre accessible tout le terrain aux personnes à mobilité réduite.

Concernant la gestion des usages du terrain, Lucie Derzko plaide pour « le libre accès encadré » évoqué dans la présentation. Ce point ne sera pas discuté plus en avant, il sera étudié notamment dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité avec l'équipe de Développement Local.

La question du **climat** sur le TEP est longuement discutée. Jacques Desse demande si le revêtement résistera aux intempéries, s'il sera utilisable tous les jours, et si la température sera acceptable du fait de la couverture. Lucie Derzko et Olivier Ansart reformuleront chacun par la suite cette interrogation sur la pratique du sport en cas de fortes chaleurs, avec la crainte de jouer comme sous serre, ou d'augmenter l'ilot de chaleur. Lucie Derzko plaidera pour le rôle rafraichissant du végétal, et Olivier Ansart pour une dédensification du projet. Lucie Derzko demandera aussi si une couverture amovible est possible.

Après avoir sorti la maquette du projet, Mathieu-Ho Simonpoli (architecte Estran) explique les **partis pris architecturaux** de la couverture concernant le rapport au ciel et au climat. La maille en bois de la couverture laissera des jours carrés de 2 mètres et 20 centimètres de côté, et le matériau en polycarbonate qui est pressenti laissera passer la lumière, garantissant une bonne transparence du toit. Le toit sera élevé à 6 mètres au-dessus du sol à jouer pour permettre au regard de filer au loin, et pour éviter d'apposer des écrans verticaux opaques. La pluie continuera de tomber sur les bords, notamment côté rue de la Goutte d'Or, d'où le banc imaginé de ce côté, et sans couverture du triangle nord du TEP, plus de pluie tombera du côté nord également. Jean-Raphaël Bourge, ayant des compétences en horticulture, rassure aussi sur le fait que l'effet de serre devrait être évité sur le TEP, notamment parce que l'absence de parois latérales permettra une circulation de l'air.

Autres sujets ou suggestions : la récupération des eaux pluviales du toit du terrain, la création d'une serre, l'aménagement d'un terrain de sport sur le toit du gymnase, occasionnant un débat sur le cahier des charges des architectes, la circulation dans la rue Polonceau

Corinne Girardot propose de **récupérer les eaux de pluies** ruisselant sur le toit dans une citerne qui pourrait, par exemple, occuper la place du banc imaginé par les architectes le long du terrain côté rue de la Goutte d'Or. Cette eau pourrait servir à l'arrosage des plantes et au rafraichissement. Mathieu-Ho Simonpoli (Estran) doit tempérer cette proposition car la portance du sol actuel, qu'il n'est pas prévu de renforcer, ne pourra pas forcément accueillir cette charge supplémentaire.

Jean-Raphaël exprime son insatisfaction devant les trois scénarios de végétalisation du triangle nord du TEP (diapositive 8) et suggère la **création d'une serre** sur cette partie du TEP, cela associerait le fait de couvrir le terrain et de jardiner. Ce sujet ne sera pas discuté plus en avant.

Jean-Raphaël Bourge interroge ensuite le **schéma de circulation rue Polonceau**, dont les trottoirs sont étroits et qui fait passer des bus. Selon lui une meilleure desserte est à réfléchir. Ce sujet sortant du périmètre il ne sera pas discuté plus en avant.

Olivier Russbach suggère **d'aménager le TEP sur le toit du gymnase**, et demande si cette proposition énoncée le 20 mai a été prise en compte. Michel Neyreneuf dit que la porte n'est pas fermée mais précise cela est en dehors du périmètre du projet actuel, et que la portance serait à étudier. Olivier Russbach critique le fait que la concertation n'ait pas eu lieu au moment de définir le **cahier des charges du projet actuel**. Jérôme Mutel rappelle le problème de confidentialité

inhérent aux marchés publics qui empêche les concertations sur ce point, et précise que cela diffère des concours à jury où la concertation est envisageable. Il précise que couvrir un TEP sur le toit du gymnase contredirait les règles de gabarit du Plan local d'urbanisme. Les architectes de l'atelier 26 demandent alors pourquoi la réponse au besoin de plus de sport prend la forme d'une couverture, ils interrogent la liberté laissée aux architectes. Jérôme Mutel indique que la couverture du TEP n'était pas inscrite au cahier des charges initial mais a été intégrée par la suite et constitue une réponse rationnelle aux besoins d'augmenter les créneaux sportifs dans le quartier.

Olivier Russbach ajoute qu'il souhaiterait être associé à **la décision** sur le projet. Maya Akkari rappelle la concertation passée, en 2016 ainsi que la réunion publique du 13 décembre 2018, et les différentes instances de concertation à la Goutte d'Or. Dans ce cadre les élus et les services ont été, et continuent, d'être à l'écoute des différentes parties de la population. La décision revient ensuite aux élus. En effet, Maya Akkari explique qu'il existe deux cadres démocratiques et institutionnels, la démocratie participative et la démocratie représentative et c'est à cette dernière que revient la prise de décision.

Méthode des scénarios et qualité visuelle de la présentation

D'une manière générale, Olivier Ansart réagit à la **méthode des scénarios proposée par la Ville**, il apprécie la proposition de scénarios différenciés mais regrette de ne pas disposer d'une maquette ou d'une vue numérique en 3D pour chacune de ces hypothèses. Plusieurs personnes se plaignent de la piètre **qualité visuelle de la projection**, les textes de couleur n'étant pas toujours bien visibles. Michel Neyreneuf s'excuse et assure que des efforts seront faits pour la prochaine présentation.

Présentation de la partie 3 par Jérôme Mutel (DU)

Cette troisième partie expose les moyens que la Ville de Paris envisage de mettre en œuvre pour accroître la place du végétal dans le projet de requalification, ce qui constituait une demande forte et partagée par de nombreuses personnes lors du précédent Cosui. Quatre hypothèses ont été étudiées: le triangle nord, la place Polonceau, l'emprise du bâtiment O, les toitures et parois du TEP. Cette partie suscite des réactions sur les sujets suivants :

- Les formes de végétalisation dans le projet
- L'opportunité de construire le bâtiment O

Les formes de végétalisation dans le projet

Jean-Raphaël Bourge suggère des **jardinières enterrées dans la rue**, ce qui se fait ailleurs dans Paris. Jérôme Mutel indique que le projet n'en est pas à ce niveau de détail et que la proposition sera étudiée.

Jacques Desse (commerçant) rappelle l'importance d'**éviter toute végétalisation vulnérable**, au vu des circonstances dans le quartier où le deal sévit malheureusement. Michel Neyreneuf indique qu'un prochain Cosui mettra ces sujets à l'ordre du jour.

Lucie Derzko (Goutte Verte), membre du collectif Magnolia qui entretient les **pieds d'arbres** rue Saint-Bruno tempère les propositions de végétaliser la place Polonceau et de confier l'entretien à des riverains, en indiquant les difficultés rencontrées au quotidien. Elle propose de **végétaliser le pignon est du mur** du bâtiment situé à l'angle des rues Boris Vian et Polonceau.

Sonia Bouzellat (commerçante, AUCCG) rapporte un aménagement vu dans le 9^e arrondissement, rue des Martyr, un **labyrinthe végétal**, dont elle suggère de s'inspirer.

L'opportunité de construire le bâtiment O

Sandrine Mees (élue du 18^e référente du quartier Goutte d'Or – Château Rouge) rappelle le risque d'exposition de nos villes aux épisodes de forte chaleur. En atteste l'ADEME qui affirme que les trois étés les plus chauds jamais enregistrés l'ont été en 2003, 2017 et 2018. Elle suggère de végétaliser à la place du bâtiment O. Un **jardin partagé** est possible à cet endroit selon elle.

Pour Lucie Derzko, ne pas bâtir le bâtiment O permettrait d'y mettre du **sport**, en plein air.

La discussion n'est pas poursuivie sur ce sujet.

Présentation de la partie 4 par Patrick Vincent (Direction de l'attractivité et de l'emploi)

Maya Akkari introduit cette partie, qui a pour objet la programmation du bâtiment O, en soulignant l'importance de faire venir du monde, d'animer les lieux, si l'on souhaite sécuriser le lieu. Patrick Vincent expose quatre pistes d'activités économiques, qui correspondent à des projets d'acteurs du quartier entrés en contact avec la DAE depuis plusieurs semaines. Une autre hypothèse est présentée, celle de faire du bâtiment O un espace dédié au sport, suite à la demande exprimée lors du précédent Cosui. Cette partie suscite des discussions de politique générale sur des sujets comme l'insécurité. Concernant le projet de requalification en tant que tel, les sujets suivants sont abordés :

- Le sport et la nature des espaces sportifs à envisager, notamment pour les femmes
- La situation du commerce dans la rue de la Goutte d'Or et les attentes associées à ce projet
- Le devenir des locaux en rez-de-chaussée
- La densité du projet

Le sport et la nature des espaces sportifs à envisager, notamment pour les femmes

Sonia Bouzellat (AUCCG) évoque **l'importance du sport pour la valorisation des jeunes du quartier**. Elle évoque le récent tournoi de foot organisé de manière spontanée au square Léon, qui a mobilisé un grand nombre d'entre eux et suscité des réactions positives depuis l'extérieur du quartier.

Sonia Bouzellat demande si des créneaux spéciaux seront réservés aux femmes. Maya Akkari lui répond que non, qu'il s'agit d'espaces à la fois adaptés aux hommes et aux femmes, qu'un effort sera fait dans ce sens. Sonia Bouzellat plaide pour plus d'espaces sportifs pour les femmes.

Plus tard dans la discussion, Corinne Girardot reviendra sur la question sportive et suggérera de programmer les espaces du bâtiment O pour des « **coaches sportifs** » de petits groupes de personnes. Il s'agit d'entrepreneurs pouvant se fédérer en pôles sportifs pour une clientèle limitrophe du quartier. Ce genre de coaches trouvent difficilement des espaces où exercer leur activité nouvelle. Ces remarques sont notées, sans discussion particulière.

Suite au point sur le Leader Price (diapositive 26), Sonia Bouzellat demande s'il est certain que ce sera un Leader Price à nouveau qui réouvrira car beaucoup d'habitants, selon elle, veulent un Lidl, du fait de prix plus attractifs et d'un renouvellement du catalogue.

La situation du commerce rue de la Goutte d'Or et les attentes associées à ce projet

Interrogée sur la question du commerce, Sonia Bouzellat, en parlant au nom de plusieurs commerçants qu'elle représente lors de ce Cosui, déplore que **les problèmes rencontrés par les commerçants proviennent de la rue**, de son occupation, des mésusages, notamment rue de la Goutte d'Or et de la Charbonnière. Elle insiste sur le fait qu'au-delà des commerces et de leur offre, le contexte de la rue est défavorable.

Jacques Desse, commerçant également, plaide pour un **sauvetage des commerces existants**, il prévient contre toute expérimentation en la matière, le quartier étant trop fragile.

S'ensuit une intervention d'Olivier Ansart sur la problématique de l'insécurité dans le quartier, reprise par d'autres personnes, mais qui dépassant l'objet du Cosui n'est pas plus discutée. Selon lui, les mafias du trafic doivent être éradiquées pour que le commerce puisse fonctionner à nouveau.

Olivier Russbach souhaite lui une **commercialité normale et diversifiée** dans le quartier. L'associatif est selon lui, quoiqu'important, trop représenté dans le quartier. La mode elle aussi occupe déjà suffisamment de place selon lui. Il plaide pour de la « guinguette ». Il demande à avoir accès aux quatre projets présentés par la DAE pour le bâtiment O.

Patrick Vincent répond que les 4 projets potentiels pour le bâtiment O sont **des projets véritablement économiques**, et non associatifs. Il insiste sur l'importance d'user d'une multiplicité d'instruments pour remédier à la situation, et faire venir du monde dans le quartier. Enfin, il rappelle que la Ville de Paris étant soumise à des règles européennes de confidentialité, ces quatre projets commerciaux ne peuvent être divulgués publiquement dans le détail pour le moment.

Sonia Bouzellat souligne que chez les commerçants règne un sentiment d'être défavorisés par rapport aux associations dans le quartier, spécifiquement les activités de mode rue des Gardes. Elle interroge les différences de loyer. Selon elle, beaucoup d'associations obtiennent des locaux puis les laissent fermés. Maya Akkari précise que le travail de la Ville de Paris rue des Gardes a été de structurer la filière de la mode dans le quartier et de lutter contre le travail au noir. Elle précise ensuite que la baisse des loyers pour de nombreux commerces a été négociée avec Paris Habitat, principal bailleur du quartier. Sonia Bouzellat plaide pour des loyers préférentiels à destination des commerces à vocation sociale.

Le devenir des locaux en rez-de-chaussée

Les architectes de l'atelier 26 demandent si la surface du **futur local commercial rue de la Goutte d'Or** est divisible, s'il peut être scindé en 2 commerces. Patrick Vincent (DAE) répond que oui, ce local peut donner lieu à une ou deux cellules, par exemple de 20 m² et 200 m², ou de 110 m² chacune.

Concernant le **local situé à l'angle nord-est du bâtiment**, à la fois sur la place Polonceau et la rue Polonceau et aujourd'hui issue de secours du parking, les architectes de l'atelier 26 suggèrent de le programmer différemment. Patrick Vincent répond que ce sujet est identifié, qu'il sera traité plus tard, d'ici 2 ou 3 ans, le temps que les activités du sous-sol (actuellement le parking) soient déterminées (toujours du parking ou d'autres activités). Les architectes de l'atelier 26 suggèrent d'utiliser ce local pour stocker l'eau pluviale récupérée du toit du TEP (dont il a été question plus tôt dans le Cosui).

La densité du projet

Lucie Derzko revient sur la question de la densité de construction. Elle demande quelle est la limite fixée, et suggère à nouveau de ne pas construire le bâtiment O pour laisser un espace public. Maya Akkari répond que les activités de destination sont essentielles pour évacuer les usages actuels de l'espace public, car ces activités nouvelles apportent mouvement et flux. Si c'est pour remplacer les dealers par des personnes faisant du sport, ou travaillant, Maya Akkari assume le fait de densifier. Olivier Ansart ajoute que, d'un point de vue urbanistique cette fois, la pertinence du bâtiment O est à remettre en question. Il faut selon lui une maquette pour y réfléchir. Ces remarques sont notées.

Le phasage du projet

Avant que la séance ne soit conclue, Olivier Russbach soulève la question du phasage. Olivier Russbach craint des travaux qui durent au-delà du raisonnable et questionne la pertinence de requalifier les arcades avant de programmer le bâtiment O, et avant de fixer l'évolution du parking souterrain. Jérôme Mutel répond que tout l'enjeu du projet est de coordonner ces différents volets, et que depuis le début de l'étude un tel phasage a été envisagé pour ne pas bloquer l'intervention la plus urgente et la plus consensuelle de comblement des arcades et de requalification de la rue Boris Vian.

Prochains COSUI

Michel Neyreneuf résume les sujets à traiter lors de prochains Cosui, auxquels seront conviées les directions techniques et élus concernés :

- La végétalisation de la place Polonceau
- Les commerces dans l'opération et rue de la Goutte d'Or
- Les hypothèses pour le devenir du parking souterrain rue de la Goutte d'Or (fin d'année)

Pour proposer un point à l'ordre du jour, les habitants peuvent se manifester auprès de la Mairie du 18^e par mail ou téléphone (charles.lemonnier@paris.fr, 01 53 41 18 58).